

<http://snalc.org/snalc2015/spip.php?article1111>



ELECTIONS : Dysfonctionnements techniques et suspension provisoire du vote



- ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018-2022 -
Date de mise en ligne : jeudi 29 novembre 2018

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie

d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Dysfonctionnements techniques et suspension provisoire du vote

Communiqué du ministère du 29 novembre 2018

Le portail de vote en ligne a été ouvert jeudi 29 novembre à 10 h, heure de Paris. Tous les contrôles permettant d'attester de l'intégrité de la solution technique ont été effectués par l'ensemble des bureaux de vote électronique du ministère et de toutes les académies.

Cependant, quelques minutes après l'ouverture du service, et alors que de nombreux électeurs se connectaient, il a été constaté un défaut de performance et un ralentissement global des accès et de la navigation sur le portail électeur.

Devant la persistance des dysfonctionnements constatés, le ministère a demandé à la société prestataire de suspendre l'accès au service afin d'en rétablir le fonctionnement optimal dans les meilleurs délais.

L'ensemble des électeurs sera informé de la réouverture de l'accès au service dès que celui-ci sera rétabli.

A la demande du SNALC et contre l'avis de la plupart des autres organisations syndicales, tous les votes effectués sont maintenus : on ne touche pas aux voix qui se sont déjà exprimées.

Vote électronique : [mode d'emploi](#)

[Je vote](#)